

Tous les achats de volailles provenant d'élevages respectant les mesures de confinement recommandées par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA).

La SOGERES a suspendu de ses menus tous les plats préparés pouvant contenir de la volaille n'étant pas soumis à une cuisson garantissant la destruction du virus, c'est-à-dire non soumis à une température de cuisson d'au moins 60° pendant au moins cinq minutes.

J'ajoute par ailleurs que pour les établissements d'accueil de la petite enfance confectionnant sur place des repas, les mêmes mesures de précaution ont été mises en œuvre.

Souhaitant que ce message d'informations vous ait bien informé sur ce dossier et demeurant à votre disposition, je vous prie de croire,
Chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et devrais*


Patrick OLLIER
Député des Hauts-de-Seine



A l'attention des
Parents d'élèves et personnes âgées